



# Lettre d'information

**CARENTAN CARENTAN CARENTAN CARENTAN CARENTAN**

Nous vous proposons ce nouveau moyen direct d'information qui sera distribué dans chaque boîte aux lettres. Sa fréquence dépendra des circonstances. Il aura toujours le même format et sera facilement reconnaissable parmi tous les documents que vous pouvez recevoir. Il viendra en plus du bulletin municipal qui, bien sûr, paraîtra avec ses rubriques régulières et du site d'internet de la ville. Il ne contiendra que des informations concernant la vie de notre Cité, les dates importantes à retenir dans les domaines culturel, sportif, économique, patriotique ou associatif. Il servira aussi à vous faire part d'événements exceptionnels que nous pouvons être amenés à vivre. Pour ce premier numéro, nous avons pensé qu'il était bon de rappeler à tous quelques consignes élémentaires pour que nous vivions ensemble de manière plus agréable et plus conviviale.

## **Une ville propre, c'est l'affaire de tous !**

Nous constatons trop d'indélicatesses, qui ajoutées les unes aux autres, donnent à notre ville un aspect peu soigné pour le plus grand déplaisir de nos concitoyens et de nos visiteurs. Cela va des papiers (emballages de gâteaux, de crèmes glacées ou de barres chocolatées etc.) aux bouteilles vides (cassées ou non) «oubliées» dans les parcs lesquelles représentent un grand danger pour les enfants censés y jouer. Nous pensons qu'un effort de la part de chacun permettra d'améliorer cette situation. Vous devez utiliser pour cela les moyens mis à votre disposition tels que les nombreuses poubelles réparties sur l'ensemble de la ville.

Nos amis les chiens sont aussi responsables de nombreux «dépôts» sur la voie publique. Leurs maîtres sont invités à utiliser les sacs plastiques qui sont mis à leur disposition dans les distributeurs installés à cet effet.

Les débris plus ou moins volumineux déposés çà et là au pied des conteneurs de tri sélectif enlaidissent notre environnement. Nous pouvons même y voir certains dimanches soir jusqu'à des matelas déposés à une heure sans doute très tardive pour ne pas être vu. Dans ce dernier cas, nous allons mettre en place des systèmes de surveillance pour éviter ce genre d'incivilité. Il est nécessaire de rappeler que les coupables de tels agissements sont passibles d'une amende de 135 €.

## Les nuisances sonores

Trop d'engins à deux roues dont les silencieux ont été enlevés ou «bricolés» empoisonnent la vie de nos concitoyens dans les rues de notre ville. Cela gêne les passants, les commerçants ou les personnes qui ont tout simplement envie de se reposer. Là encore, il s'agit d'une infraction que les services de gendarmerie ou de police seront amenés à sanctionner.

La musique, paraît-il, adoucit les mœurs. Par contre quand le niveau de son est très élevé et qui plus est à une heure tardive, cela contrarie fortement le voisinage surtout quand on habite en immeuble. Merci de penser à vos voisins dans ces circonstances pour permettre une cohabitation plus harmonieuse.

Les travaux extérieurs de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à intensité sonore contribuent certes à entretenir un environnement sympathique mais ils doivent être utilisés pendant les jours et heures autorisés en évitant par exemple les heures de repas, les dimanches et jours fériés. Un petit effort pour mieux planifier ces travaux satisfera tout le monde. Il est sans doute utile de rappeler que les heures autorisées sont de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 lors des jours ouvrables, de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis et de 10h à 12h les jours fériés.

## Le stationnement en ville

Pour vivre en harmonie nous devons respecter la réglementation :

- réserver aux seuls handicapés les endroits qui leur sont attribués
- respecter les zones bleues en mettant son disque ne pas stationner sur les trottoirs, surtout lorsque cela présente un danger
- ne pas stationner sur les pistes cyclables
- ne pas rester en double file pour acheter son pain ou déposer ses enfants à l'école etc.

Pensons aux autres : un peu d'attention, quelques mètres parcourus à pied permettront d'éviter agressivité, incidents éventuels et d'optimiser le stationnement....

Nous espérons que vous serez tous sensibles à ces rappels et qu'ainsi notre ville sera un endroit encore plus agréable à vivre.

Le Maire et La Municipalité

## Agenda

- Samedi 6 septembre : Forum des Associations.  
Samedi 20 et dimanche 21 septembre : Journées du patrimoine.  
Dimanche 28 septembre : Concert de l'Orchestre d'Harmonie des Marais à 15h30 à l'Eglise Notre Dame.